

ZEST ASSET MANAGEMENT SICAV
la « SICAV »
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B 130.156

AVIS À L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES DE ZEST GLOBAL VALUE FUND

1. Modifications de la stratégie d'investissement

Les actionnaires du Compartiment sont informés des modifications suivantes apportées à la stratégie d'investissement :

| Formulation actuelle | Formulation future |
|---|--|
| Toutefois le Compartiment peut investir pour un maximum 10% de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM et / ou OPC afin d'être éligible en tant qu'OPCVM coordonné, au sens de la directive 2009/65/CE. | Toutefois le Compartiment peut investir pour un maximum 20% de ses actifs en parts ou actions d'autres OPCVM et / ou OPC. |

Ce changement prendra effet à compter du **2 mai 2016**.

* * *

Tous les actionnaires du Compartiment qui n'acceptent pas les modifications signalées plus haut peuvent demander le rachat gratuit de leurs actions pendant une période d'un mois à partir du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 1^{er} mai 2016 inclus.

Les modifications s'appliqueront irrévocablement à chaque actionnaire qui n'aura pas exercé ses droits de rachat au cours de cette période. Les actionnaires dont les actions sont détenues par une chambre de compensation sont encouragés à se renseigner au sujet des conditions particulières qui s'appliquent aux souscriptions, rachats et conversions effectués au travers de cet intermédiaire.

2. Entrée en vigueur d'une commission maximale de rachat

Les actionnaires du Compartiment sont informés qu'à compter du Jour d'évaluation (tel que défini dans le prospectus de la SICAV), le prix de rachat sera égal à la Valeur nette d'inventaire par Action en date du Jour d'évaluation correspondant, à laquelle s'ajouteront des frais de rachat d'un montant maximal de 2 % de la Valeur nette d'inventaire des actions de la Classe R2 Actions Particuliers, qui reviendront au coordonnateur marketing du Fonds.

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est entendu que cette commission ne concernera que les actionnaires qui enverront leur demande de rachat après le 8 avril 2016 à 12h00 (midi), heure de Luxembourg.

La dernière version du prospectus, les DICI et les statuts ainsi que les copies des derniers rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du siège social de la SICAV ou auprès d'un représentant local de la SICAV.

Le conseil d'administration